Le 7 décembre 2017
D/BU 065/2017-2018

Congés réglementaires et récupération de l'assurance-emploi du fait du montant forfaitaire de 0,5 pour cent

Destinataires : Présidences et tous les membres

Expéditeur : Pierre Côté, secrétaire général

À titre d'information

Les conseils scolaires ont à présent versé le montant forfaitaire aux membres d'OSSTF/FEESO selon l'entente de prolongation de 2017-2019. Plusieurs membres d'OSSTF/FEESO qui sont ou se trouvaient en congés réglementaires reçoivent un avis de Service Canada indiquant que le montant perçu équivaut à des revenus et par conséquent sera récupéré.

En vertu de l'entente de prolongation, le montant forfaitaire de 0,5 pour cent est « En reconnaissance des dépenses éventuelles aux fins de perfectionnement professionnel, d'achat de fournitures ou de matériel, ou d'autres frais professionnels » et nous soutenons qu'elle ne devrait pas être considérée comme revenu aux fins de l'assurance-emploi.

Après une consultation juridique, nous recommandons aux membres qui reçoivent un avis ou prennent connaissance que le versement du montant forfaitaire sera assujetti à une récupération de présenter une demande officielle de révision à Service Canada. Les membres disposent de 30 jours à partir de la date où ils ont pris connaissance de la décision de soumettre le montant forfaitaire à une disposition de récupération pour présenter une demande de révision. Des renseignements sur la manière de présenter une demande de révision se trouvent à https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-revision-decision.html. Sur ce site Web, vous trouverez également un lien vers le formulaire de *Demande de révision*.

Le document ci-joint contient des renseignements dont les membres devraient se servir lorsqu'ils remplissent leur formulaire de *Demande de révision*. Nous demandons aux présidences d'unité de négociation de tenir à jour une liste des membres qui ont reçu des lettres d'avertissement de Service Canada et (ou) qui ont soumis une demande de révision. Ceci nous permettra de surveiller la portée du problème et de faire un suivi, le cas échéant.

BF/lag cope 343 /cp cope 343
p.j.

Ontario Secondary School Teachers' Federation
Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
60 Mobile Drive, Toronto, Ontario M4A 2P3
TEL 416.751.8300
TEL 1.800.267.7867
FAX 416.751.3394
www.osstf.on.ca